

Image not found or type unknown



## Convocation AG copropriété LRE non reçue

Par **Legent**, le **05/01/2019** à **13:31**

Bonjour,

J'apprends ce jour qu'une AG de copropriété à laquelle j'appartiens s'est tenue au mois de décembre, sans que j'en sois informé (par Lettre recommandée électronique, puisque j'avais donné mon accord pour la dématérialisation de la convocation)

L'une des décisions prises lors de cette AG ne me satisfait pas puisqu'elle va m'impacter financièrement sans que je sois directement concerné par la nature des travaux votés.

Quels sont mes recours du fait de la non réception de la convocation ?

Puis je faire annuler la décision prise et à quelles conditions, y compris financières ?....

Merci pour votre éclaircissement.